



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE SENNEVILLE

AVIS PUBLIC

PUBLIC NOTICE

Lors de la séance régulière du conseil municipal tenue le 28 février 2023, le règlement suivant a été adopté :

At the regular sitting held on February 28th, 2023, Municipal Council adopted the following by-law:

**RÈGLEMENT NUMÉRO 494 CONCERNANT LA
CRÉATION D'UN FONDS RÉSERVÉ POUR LES
DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION ET
AFFECTATION DES SOMMES NÉCESSAIRES.**

**BY-LAW NUMBER 494 CONCERNING THE
ESTABLISHMENT OF A DEDICATED FUND FOR
EXPENSES RELATED TO THE HOLDING OF AN
ELECTION AND ALLOCATION OF NECESSARY
FUNDS.**

Ce règlement est disponible en ligne à l'adresse : www.villagesenneville.qc.ca ainsi qu'à l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

This by-law is available online at: www.villagesenneville.qc.ca and at Town Hall where it may be consulted by all interested persons during regular office hours.

Senneville, le 2 mars 2023.

Senneville, March 2, 2023.

(Original signé / signed)

Geneviève Asselin
Greffière / Town Clerk

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Asselin, greffière de la municipalité du Village de Senneville, certifie par la présente avoir affiché l'avis public ci-dessus sur le site internet et les babillards répartis sur le territoire de la municipalité, dont celui situé à l'hôtel de ville.

SENNEVILLE, le 2 mars 2023

Geneviève Asselin, Greffière